AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 562-24 RELATIF AU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 389-06

Avis est par la présente donné par la soussignée, QUE:

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le Projet de règlement numéro 562-24 intitulé « *Règlement numéro 562-24 relatif au règlement de zonage numéro 389-06 ».*

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 10 décembre 2024 à 19 h à la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph, à Saint-Louis. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer leur concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains en lien avec les normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'au noyau villageois en matière de protection de bâtiments patrimoniaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-louis.ca.

Donné à Saint-Louis le 6 novembre 2024

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière